

Modalités des inscriptions rentrée scolaire 2026-2027

Cette année l'inscription est dématérialisée : les responsables légaux **pourront valider l'inscription et déposer les documents/pièces directement en ligne** selon le calendrier suivant :

Du 30 juin au 06 Juillet 2026 :

Les élèves actuellement en **Seconde BAC PRO** qui seront affectés en **Première Bac Pro**
à la rentrée 2026

Pour réussir votre inscription au Lycée Jean Perrin, vous devez disposer obligatoirement d'un compte Educonnect actif avant le début de la procédure d'inscription fixée au 30 Juin 2026 à partir de 16H30

Pensez dès à présent à vérifier la validité de votre compte Éduconnect afin de pouvoir effectuer les démarches de réinscription dans les meilleures conditions.

 Si votre compte n'est pas actif, veuillez suivre les instructions suivantes selon votre situation :

Cas n°1 : En cas d'absence de compte Éduconnect, appliquer la procédure disponible à partir du lien suivant : [création compte](#)

Cas n°2 : En cas d'oubli de votre identifiant/mot de passe Éduconnect, appliquer la procédure disponible à partir du lien suivant : [réinitialisation compte](#)



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU LYCÉE ?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

1 MES CHOIX D'OPTIONS POUR MON ENFANT

- Je me connecte au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr. Sur la page d'accueil, je clique sur « **Inscrire** » et j'accède au service.
- Je prends connaissance des informations concernant la formation et le lycée dans lesquels mon enfant va poursuivre sa scolarité l'année prochaine avant de commencer l'inscription dans cet établissement.
- Je choisis les options souhaitées parmi celles proposées par l'établissement.

2 MES INFORMATIONS

- Je vérifie mes informations ainsi que celles de mon enfant (identité, coordonnées, type d'hébergement au lycée) et je modifie si nécessaire.
- Je peux préciser si je souhaite la demi-pension ou l'internat.

3 MON DROIT À BOURSE ?

Je demande dès l'inscription l'étude automatique de mon droit à bourse.

Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à chaque rentrée scolaire et je n'aurai pas à déposer de demande de bourse en septembre.

4 VALIDATION DE L'INSCRIPTION

- Je consulte le récapitulatif et je valide l'inscription de mon enfant dans son futur établissement.
- J'accède à la liste des documents à fournir (les dates et les modalités de retour sont précisées). Si l'établissement le propose, je peux même déposer mes documents sur le service.
- Une fois l'inscription réalisée, l'autre parent peut se connecter à son tour pour mettre à jour ses informations.

Le récapitulatif de l'inscription est téléchargeable et imprimable.
Conservez-le pour vos futurs échanges avec le lycée de votre enfant.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/inscription-lycée](https://education.gouv.fr/inscription-lycee)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



ÉduConnect

Activez votre compte ÉduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du **portail Scolarité Services**.

À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le compte qui permet d'accéder au **portail Scolarité Services** et aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants.
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **ÉduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du lundi au vendredi de 8 h à 20 h,
les samedis de juin de 8 h à 18 h
et le dimanche 29 juin de 8 h à 12 h
(heure de Paris) (prix d'un appel local)